



SÉCURITÉ

Monoxyde de carbone



Prévention des intoxications au monoxyde de carbone pour la période hivernale 2021-2022



Créé le : 26/11/2021

Comment prévenir les intoxications :

le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...)

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

1. Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
2. Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
3. N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
4. Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

[En savoir plus](#) 



affiche-les-dangers-du-monoxyle-de-carbone.pdf (/sites/boissise-la-bertrand.fr/files/media/downloads/affiche-les-dangers-du-monoxyle-de-carbone.pdf)

PDF
246.97 Ko